



PAYS DU
GÉVAUDAN
LOZÈRE

Adresse de correspondance :
PETR Pays du Gévaudan-Lozère
830 av de la Méridienne
ZA Ste Catherine - 48100 Marvejols
Courriel : contact@petr-gevaudan-lozere.fr
Site internet : www.pays-gevaudan-lozere.fr

Département de la Lozère
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE
CONSEIL SYNDICAL

Délibération n° DE_2021_028

Objet : Convention de recrutement CDG48 - Chef de projet SCOT et urbanisme

Séance du vendredi 22 octobre 2021

Date de la convocation: 15/10/2021

Membres en exercice : 17

Présents : 13

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : Lionel BOUNIOL, Patricia BREMOND, Jean-Noel BRUGERON, Michèle CASTAN, Alain GUENNOU, Jean-Paul ITIER, Ludovic JAFFUEL, Jérémy PIC, Jean-Paul POURQUIER, Maggy REMIZE, David RODRIGUES, Jean-Claude SALEIL, Christine VALENTIN

Représentés :

Excusés : Alain ASTRUC, Bernard BASTIDE, Eve BREZET, Emmanuel CASTAN, Séverine CORNUT, Denis GRAS, Christine HUGON, Raymonde JOUBERT, Noël LAFOURCADE, Philippe ROCHOUX, Francis SARTRE, Samuel SOULIER, Michel THEROND

Absents : Agnès BOUARD, Jean-Claude CAYREL, Alain FARGES, Martial MALIGES, Pierre REY, Joël ROUQUET, Vincent SUDRE

Secrétaire de séance : Jean-Claude SALEIL

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-deux octobre à 10 heures 00, en application des articles L5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, L.5711-1, L5210-1 à L.5212-34, et L2121-7 de ce même code, s'est réuni le conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère.

Le Président expose :

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Gévaudan-Lozère a pour compétence, suite au transfert par ses Communautés de communes, l'élaboration, l'animation et l'évaluation d'un Schéma de Cohérence Territoriale. L'arrêté de périmètre a été validé par l'Etat le 6 Février 2019 et le SCOT a été prescrit par délibération du Conseil syndical en octobre 2020, ce qui lui a permis de bénéficier d'une première part de subvention de la part de la DREAL.

Afin de mener l'élaboration du SCOT, le recrutement d'un-e Chef de projets a été validé par délibération en 2018, avec pour mission l'élaboration du SCOT et l'encadrement du Pôle urbanisme.

Une première tentative de recrutement en 2018 n'a finalement pu aboutir en raison du désistement du candidat pour raisons de santé.

Ce recrutement a été relancé en 2021, mais après trois tentatives infructueuses, il semble souhaitable de trouver une solution d'accompagnement au recrutement de ce poste.

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 08/11/2021
048-200078343-20211022-DE_2021_028-DE

Pour cette raison il est proposé de faire appel au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère, selon les conditions précisées dans la convention ci-jointe.
Parallèlement une diffusion sera faite par le PETR dans la Gazette des Communes par achat d'un encart publicitaire (parution en novembre).

DÉCISION

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 25,

Vu la délibération n°DE_2018_015 en date du 12 avril 2018, portant création d'un poste permanent de Chef de projets SCOT et urbanisme au tableau des effectifs,

CONSIDÉRANT que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère propose un service de conseil et d'assistance en recrutement,

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré,

DÉCIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 :

D'APPROUVER le projet de convention tel que présenté par le Monsieur le Président,

ARTICLE 2 :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion (*ci-annexée*) à conclure avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère concernant le service de conseil et d'assistance en recrutement

ARTICLE 3 :

DIT que les dépenses nécessaires seront autorisées après avoir été prévues au budget.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___

Certifié conforme,
A Marvejols, le 22 octobre 2021


Jean-Paul POURQUIER

Président du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère